

# COMMUNE DE PRIAY

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 FEVRIER 2019

Le 11 février 2019, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, ne comportant pas le quorum nécessaire pour délibérer, a dû annuler sa réunion.

Etaient présent(e)s : Gérard THEVEAUX, Gilles MAJORCZYK, Wilfried RODEMET, Sacharalen CAPRON, Eric TEYSSIER, Daniel JANIN, Fabienne CHARMETANT.

La réunion du Conseil Municipal a été reportée au 18 février 2019 à 20 heures par une convocation en date du 11 février 2019.

Présents : Gérard THEVEAUX, Gilles MAJORCZYK, Jean-Claude AUSINA, Daniel JANIN, Fabienne CHARMETANT, Sylvain GIRARD.

Excusés : Wilfried RODEMET, Christian HEYBERGER pouvoir à Jean-Claude AUSINA, Didier PAUCHET pouvoir à Gérard THEVEAUX, Christian OWCZAREK.

Absents : Sacharalen CAPRON, Eric TEYSSIER, Jean-François BRAON, Jean-Louis FAVIER.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2018 a été approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Fabienne CHARMETANT.

### **DELIBERATIONS**

#### **Renouvellement de la convention de gestion du plan d'eau des Brotteaux de Priay**

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la Fédération de l'Ain pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Bourg en Bresse pour une durée de 3 ans à compter du 10 mars 2019.

Le montant de la location est fixé à 2 100 € annuellement.

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **Bail de location du local situé au 752 Grande Rue de la Côtère**

Monsieur le Maire propose que le local soit loué à M. Pierre FLAMME, domicilié à Neuville sur Ain. La durée du bail est fixée à 3 ans. La date de début de location sera

fixée ultérieurement. Les conditions de location seront définies lors de l'établissement du bail.

Néanmoins, une gratuité de 3 mois de loyer sera appliquée afin que le locataire puisse réaliser quelques travaux d'aménagement nécessaires.

*Adoptée par 7 voix pour, 1 abstention (D .JANIN)*

Prochain Conseil : lundi 18 mars 2019 à 20 h